

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 MARS 2021

Présents : JL Martin – A Rixte – N Fontany – R Givaudan - A Milési – R Maurin – G Mentzer – P Fabre – JP Mazel – B Jouve – A Gentil – P Gaillard – S Ravier – D Amédéo

Absents excusés : MN Albelda – P Théolas – G Gosselin – I Mejean – M Vigne

Pouvoirs : MN Albelda à R Givaudan – P Théolas à D Amédéo – G Gosselin à A Gentil – I Mejean à N Fontany – M Vigne à A Milési

Date de convocation : 2 mars 2021

Secrétaire de séance : Pierre Fabre

Séance ouverte à 18h00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Eglise : restauration du tableau Mort de St Joseph – demande de subvention

Accord unanime de l'assemblée

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 23 février 2021
--

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 23 février 2021.

Approbation des Comptes Administratifs 2020 et Budgets Primitifs 2021
--

Monsieur le Maire excuse Madame Florence FAURE, inspectrice des Finances Publiques qui ne peut malheureusement pas être présente à cette séance. Il précise qu'elle a assisté le 3 mars dernier à la commission « Finances » qui a travaillé sur cette préparation budgétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Anaïs Milési est élue Présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

✓ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-340 169,12		175 782,38		-164 386,74
Fonctionnement	504 491,34	340 169,12	343 393,64		507 715,86
TOTAL I	164 322,22	340 169,12	519 176,02		343 329,12

Les principales réalisations de la commune sur l'exercice 2020 ont été les suivantes :

- Acquisition terrain parcours de santé	7 068,54 €
- Enseigne et éclairage fronton mairie	2 193,56 €
- Mise en accessibilité arrêt bus Pré Fabre	3 912,00 €
- Etude MARPA	14 700,00 €
- Alarmes incendie et intrusion écoles	4 601,84 €
- Stores roulants salle des fêtes	5 880,00 €
- Anti pince doigts école	2 904,16 €
- Volets et menuiseries école	15 179,84 €
- Travaux électriques	12 274,07 €
- Remorque pour barrières	3 085,66 €
- Poufs bibliothèque	1 126,01 €
- Séparateurs en verre COVID	1 560,00 €
- Débroussailleuse/réciprocateur	1 611,99 €
- Micro salle des fêtes	1 065,60 €
- MO Travaux Rue des Angles	7 224,00 €
- Réseaux chènes verts + EP	88 056,28 €
- Signalétique	1 792,14 €
- Aménagement parcours santé	16 064,37 €
- Réfection accès STEP	10 111,80 €
- Voirie	39 930,00 €
- Marquage routier	8 208,00 €
- Réfection pont des buisseries	2 844,00 €
- Situation 1 Rue des Angles	26 419,20 €

Toutes ces réalisations ont été payées sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Anaïs Milési, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 de la commune.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2020 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 185 926,00	1 795 147,00	2 981 073,00
Titres de recettes émis (b)	580 948,67	1 783 563,44	2 364 512,11
Réductions de titres (c)		141 596,53	141 596,53
Recettes nettes (d = b - c)	580 948,67	1 641 966,91	2 222 915,58
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 185 926,00	1 795 147,00	2 981 073,00
Mandats émis (f)	405 166,29	1 298 573,27	1 703 739,56
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	405 166,29	1 298 573,27	1 703 739,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	175 782,38	343 393,64	519 176,02
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021.

Compte 001 « Déficit d'investissement antérieur reporté » = 164 386.74 €

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 385 537.74 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 122 178.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021.

En vertu de l'article 16 de la loi de Finances 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la taxe d'habitation résidences principales pour les collectivités, le taux de Taxe Foncière pour les propriétés bâties pour 2021 est égal aux TFPB communal qui est de 16,50% + le taux de TFPB du département de la Drôme de 15,51 % soit 32,01 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux à savoir :

Taxe Foncière Bâti = 32,01 %

Taxe Foncière non Bâti = 66,42 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.

Présentation du budget primitif 2021 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 728 313 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 001 412 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

1. Chapitre 20_Etudes

Logiciel police municipale	1 686,00 €
Maitrise œuvre avenue Résistance	4 734,00 €
Mission Architecte maison Pichot	5 000,00 €
Schéma directeur DECI	9 666,00 € (subventionné à 80%)
Révision PLU	45 000,00 €
Phase 2 conception MARPA	8 400,00 €

2. Chapitre 21_Matériel/mobilier

Ecole numérique	14 000,00 € (peut être subventionnée à 70%)
Véhicule police	15 000,00€
Aménagement Place 11 nov	8 234,00 €
Signalétique	9 500,00 €
Plantations	4 210,00 €
Illuminations	3 000,00 €

3. Acquisition de terrain

Grange Rue des remparts	52 337,00 € (peut être subventionné par le Département)
Terrain distillerie	10 000,00 €

La crise sanitaire qui a débuté en début d'année 2020 a totalement modifié nos prévisions budgétaires :

- Augmentation des dépenses en fournitures d'entretien (gel, virucides, dévidoirs papiers...), en fournitures (masques), en équipement (plexi)
- Baisse des dépenses et recettes liées au service de restaurant scolaire (fermé 2 mois)
- Baisse des subventions aux associations (annulation des manifestations)
- Baisse des dépenses liées aux activités périscolaires

Malgré le confinement, la municipalité a tenu à effectuer tous les travaux prévus et à faire travailler les entreprises locales pour relancer l'économie.

En 2020, de nombreux travaux ont été réalisés aux écoles :

- Anti pince doigts
- Visio portails école
- Alarme intrusion/incendie
- Travaux de menuiseries
- Peinture de la cantine
- Film protecteur serre maternelle

Et cet effort se poursuivra en 2021 avec la création d'un préau en maternelle, des équipements numériques (vidéoprojecteurs, tablettes), peintures de l'école maternelle.

La région nous accompagnera sur ces projets dans le cadre du dispositif Bonus Relance.

L'important projet de 2021 sera l'aménagement de l'avenue de la Résistance qui va démarrer dans quelques jours. Le Département de la Drôme nous accompagne également sur ce projet à hauteur de 50% environ.

La mise en place d'une police municipale va avoir un impact financier cette année, outre les charges de personnel, il faudra acquérir un logiciel, un véhicule équipé, et des vêtements de travail.

Aucun taux de Taxe Habitation ne sera voté cette année. Nous récupérerons la part de la Taxe foncière bâti du Département (15,51%) et par un mécanisme de coefficient correcteur nous devrions percevoir à l'euro près les compensations de la perte de la taxe d'habitation.

Cette année, une ligne d'emprunt de 30 000 € est mise pour équilibrer notre budget en section d'investissement. Il y a de grandes chances que nous n'ayons pas besoin de souscrire cet emprunt si notre trésorerie est suffisante au moment de payer nos factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune.

✓ **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
TAULIGNAN EAU ASSAIT -					
Investissement	171 361,41		-25 686,14		145 675,27
Fonctionnement	66 271,47		-15 254,67		51 016,80
Sous-Total	237 632,88		-40 940,81		196 692,07

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Anaïs Milési, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2020 de l'Eau et l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 de l'Eau et l'Assainissement.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2020 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	370 260,00	361 043,00	731 303,00
Titres de recettes émis (b)	159 768,90	276 994,81	436 763,71
Réductions de titres (c)		3 353,42	3 353,42
Recettes nettes (d = b - c)	159 768,90	273 641,39	433 410,29
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	370 260,00	361 043,00	731 303,00
Mandats émis (f)	185 455,04	288 896,06	474 351,10
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	185 455,04	288 896,06	474 351,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	25 686,14	15 254,67	40 940,81

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2020 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 :

Compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » = 145 675.27 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 51 016.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021.

Présentation du budget primitif 2021 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 355 400 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 465 417 €.

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

Chapitre 20_ Etudes = 55 970 € (prestation complémentaire + AEP route de Grillon + réhabilitation réseau EU)

Chapitre 21 _ Matériel = 11 545 € (compteurs, modules)

Chapitre 23 _ Travaux = 342 400 € (travaux route de Grillon AEP+Fibre, campagne de recherche de fuite complémentaire, amélioration de l'accessibilité au réseau EU et Curage préventif route de Grignan et de Salles s/Bois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 du service Eau et Assainissement.

✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Musée de la soie Taulignan					
Investissement					
Fonctionnement	-37 735,41		-20 269,13		-58 004,54
Sous-Total	-37 735,41		-20 269,13		-58 004,54
TOTAL II	-37 735,41		-20 269,13		-58 004,54

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Anaïs Milési, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2020 du Musée de la Soie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Musée de la Soie.

Les résultats d'exécution du Musée de la Soie se dégradent depuis ces deux dernières années. Le déficit de l'année 2020 atteint les 20 000€. La crise sanitaire a fortement impacté l'activité

économique de la structure touristique puisque l'établissement n'a pu ouvrir que 4 mois au grand public.

L'année 2021 est également incertaine puisque nous n'avons pas encore de visibilité sur une éventuelle date de réouverture des lieux culturels et touristiques. Ainsi, il a été décidé pour la saison 2021 de faire fonctionner la structure uniquement avec un emploi (26h/semaine).

Par délibération en date du 23 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de réduire les plages d'ouverture.

Suite à une demande de Jean-Paul Mazel concernant des aides diverses pour faire face à la crise, Monsieur le Maire lui précise qu'il avait rencontré Monsieur Mounir Aarab en septembre dernier à ce sujet. Le conseiller régional avait indiqué que des aides pouvaient être accordées aux structures touristiques dans le cas où celles-ci sont gérées par des associations.

Le fond de solidarité propose essentiellement des prêts garantis ou des exonérations de charges patronales. En tant que collectivité territoriale, les accompagnements financiers restent très limités. Heureusement que les conseillers départementaux du canton de Grignan continuent à nous allouer comme chaque année depuis 2015, une subvention de 3000 € prise sur leur propre enveloppe.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2020 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		105 334,00	105 334,00
Titres de recettes émis (b)		29 242,11	29 242,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		29 242,11	29 242,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		105 334,00	105 334,00
Mandats émis (f)		49 512,32	49 512,32
Annulations de mandats (g)		1,08	1,08
Dépenses nettes (h = f - g)		49 511,24	49 511,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		20 269,13	20 269,13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Musée de la Soie dressé pour l'exercice 2020 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 :
Compte 002 « Déficit antérieur reporté » = 58 004.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021.

Présentation du budget primitif 2021:

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 110 513€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 du Musée de la Soie.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Exercice 2021

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
Compte tenu du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2021 et précise que les crédits sont ouverts au compte 657362 du budget de l'exercice 2021.

Régime indemnitaire – policier municipal

Suite à la création d'une police municipale et le recrutement d'un chef de service de police municipale, il convient de réactualiser le régime indemnitaire pour y intégrer la filière police municipale.

Il est ainsi proposé le régime indemnitaire des agents de la filière police municipale tel que présenté ci-dessous :

1. Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISF)

Cette indemnité spéciale de fonctions est versée mensuellement, est calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

GRADES	Taux maximum (% du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension – hors supplément familial et indemnité de résidence)
Chef de service de police municipale de 1 ^{ère} classe	Maximum 30%
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	Maximum 30%
Chef de service de police municipale à partir du 3 ^{ème} échelon	Maximum 30%
Chef de service de police municipale jusqu'au 2 ^{ème} échelon inclus	Maximum 22%
Agents de police municipale	Maximum 20%

Le montant individuel attribué au titre de l'ISF est défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel.

2. Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8.

Peuvent en bénéficier les agents de la catégorie C et ceux relevant de la catégorie B jusqu'à l'indice 380.

Grades	Montant de référence annuel (en euros) au 01/02/2017
Chef de service de police jusqu'au 2 ^{ème} échelon	595.77
Chef de police	495.93
Brigadier chef principal	495.93
Brigadier	475.31
Gardien	469.88

Les agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 sont susceptibles de bénéficier de l'IAT, dès lors qu'ils effectuent des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires. La circulaire du 11 octobre 2001 précise que les collectivités ont la possibilité de délibérer sur les emplois susceptibles de justifier cette exception.

Il est donc proposé d'attribuer l'IAT au cadre d'emploi de chefs de service de police municipale dans les conditions suivantes :

Grades	Montant de référence annuel (en euros) au 01/02/2017
Chef de service de police municipale de 1 ^{ère} classe	735.73
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	715.11
Chef de service de police municipale à partir du 3 ^{ème} échelon	595.77

L'attribution individuelle est liée, non pas à la réalisation d'heures ou de travaux supplémentaires mais à la valeur professionnelle des agents. L'autorité territoriale détermine le montant individuel de l'IAT qui ne peut dépasser 8 fois le montant de référence du grade considéré.

3. Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Elles sont accordées aux agents de la filière police appelés à effectuer des heures supplémentaires au-delà de la durée hebdomadaire de travail, sous réserve du contrôle de leur réalisation. Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois. Lorsque la nature des fonctions le justifie, des dépassements horaires peuvent être réalisés sur décision motivée ; les IHTS peuvent être versées aux agents dépassant la durée légale du travail.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2019, la rémunération perçue au titre des IHTS est exonérée sur le revenu (dans la limite de 5000 € par an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du régime indemnitaire de la filière police municipale telle qu'elle a été présentée ci-dessus à compter du 01 avril 2021.

Il approuve l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale dont l'indice brut est supérieur à 380. Il précise que ces dispositions seront applicables aux agents titulaires et stagiaires. Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.



Création/Suppression de poste suite à un avancement de grade -année 2021

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021 (agents promouvables).

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

Le maire propose à l'assemblée,

HENRY Sylvie

- La création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet au 11 juin 2021
- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet 11 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Eglise : restauration du tableau Mort de St Joseph – demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau « La mort de Saint Joseph » d'une dimension de 400 cm x 290 cm (hors cadre) visible au sein de l'Eglise Saint Vincent de Taulignan est en mauvais état.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de restaurer une déchirure provoquée par un acte de vandalisme qui se situe au niveau de la signature de l'œuvre.

Un devis pour une restauration totale nous avait été proposé pour un montant avoisinant les 20 000€ subventionnable à hauteur de 50%. Il a été décidé de ne pas partir sur cette importante dépense cette année mais de faire réparer dans un premier temps la déchirure provoquée par l'acte de vandalisme.

Monsieur Laurent Gerest, restaurateur de tableaux et de peintures murales à Crest a établi un devis à 950 € HT pour l'intervention sur la déchirure. La restauration se fera sans avoir besoin de déposer le tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette restauration du tableau Mort de St Joseph pour un montant de 950 € HT, sollicite tous les financeurs possibles pour l'octroi de subventions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50

Le Maire,
Jean-Louis MARTIN

